



Accord Pelagos relatif à la création en Méditerranée
d'un Sanctuaire pour les mammifères marins

Accordo Pelagos relativo alla creazione nel Mediterraneo
di un Santuario per i mammiferi marini

Avis n° Pelagos/AC/2024-05
relatif à la sélection d'un consultant en soutien aux activités technico-scientifiques et
administratives du Secrétariat permanent

Valable du 22/10/2024 au 1/11/2024 inclus



1. Contexte

Accord Pelagos

L'Accord Pelagos relatif à la création d'un sanctuaire pour les mammifères marins en Méditerranée a été signé à Rome le 25 novembre 1999 entre la France, l'Italie et la Principauté de Monaco et est entré en vigueur en 2002. Il vise à assurer un état de conservation favorable des mammifères marins en les protégeant, ainsi que leur habitat, des impacts négatifs directs ou indirects des activités humaines.

Rôle du Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos

Le Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos est l'un des organes identifiés par les Parties pour les soutenir dans la mise en œuvre des objectifs ainsi que dans les volontés qu'elles mettent en évidence. Il est composé du Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos et de son Adjoint.

Les missions du Secrétariat permanent sont principalement les suivantes :

- organiser et assurer le secrétariat de la Réunion des Parties, du Comité scientifique et technique et, si nécessaire, des Groupes de Travail de l'Accord;
- assurer la liaison et faciliter la coopération entre les Parties contractantes et les organisations internationales pertinentes, gouvernementales et non gouvernementales ;
- assister les Parties dans l'application de l'Accord et dans la mise en œuvre de ces objectifs ;
- préparer les Réunions des Parties ;
- présenter à chaque session ordinaire de la Réunion des Parties un rapport sur le travail mené par le Secrétariat permanent ;
- préparer et gérer le budget de l'Accord;
- assurer la diffusion des informations relatives à l'Accord et à sa mise en œuvre ;
- exécuter toute autre mission qui lui serait confiée par la Réunion des Parties ou par les Points Focaux Nationaux ;
- assurer la représentation de l'Accord dans les instances pertinentes.

2. Objectif général et résultats attendus

La consultation a pour objectif d'assurer le soutien technico-scientifique et administratif au Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos en relation aux activités suivantes du Programme de travail 2024-2025 :



- ◆ Soutien à l'organisation d'un atelier pour les gestionnaires d'Aires Marines Protégées et de Parcs nationaux afin de partager les mesures de gestion, y compris en ce qui concerne le Phoque moine, et de faciliter la planification et l'harmonisation (Actions A-4f ; A-8a ; A-8b ; A-8c ; A-9a ; B-16c)
- ◆ Soutien à la révision du partenariat avec les Ambassadeurs Pelagos au sein du Groupe de travail Pelagos sur la Gouvernance (Action J-30c) ;
- ◆ Suivi de 6 projets scientifiques et techniques en cours (Actions D-19b5 ; D-19b6 ; E-21c12 ; E-21c13 ; E-22k ; H-27_1c) et 4 nouveaux projets en phase d'activation (ToR1 ; 2 ; 3 & 4 2024).

3. Procédure de sélection

a. Profil et compétences

L'avis est ouvert aux consultants ayant les compétences suivantes :

- diplôme : Master 2 (diplôme universitaire de second niveau) ;
- maîtrise des deux langues officielles de l'Accord (français et italien) et de l'anglais pour lesquelles une compétence linguistique correspondant au niveau B2 du CEFR est requise ;
- expérience dans la gestion administrative et financière ;
- connaissance de la zone méditerranéenne et des politiques environnementales qui s'y rapportent ;
- connaissance et/ou expérience dans le domaine des Conventions et Accords internationaux pertinents à l'Accord Pelagos ;
- compétences rédactionnelles pour la rédaction des documents à soumettre à l'attention des Parties.

Les éléments suivants seront particulièrement appréciés :

- expérience dans la gestion et la coordination d'activités techniques et scientifiques visant à la protection de l'environnement marin ;
- ayant travaillé auparavant au Secrétariat d'une organisation intergouvernementale ;
- connaissance des Aires Marines Protégées et des Parcs nationaux ;
- connaissance du fonctionnement de l'Accord Pelagos ;
- expérience dans l'organisation d'événements.

b. Éléments requis pour la soumission du dossier

Les éléments ci-dessous constituent une condition *sine qua non* pour l'évaluation de la candidature :

- un Curriculum Vitae ;
- une lettre de motivation.



Ils doivent être rédigés en anglais et transmis dans les délais indiqués dans l'avis.

c. Critères de sélection

Les dossiers seront évalués sur la base de :

- l'adéquation du profil ;
- l'expérience professionnelle dans les domaines objet de la consultation.

La sélection du consultant est définitive.

Le Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos notifiera aux candidats les résultats de la sélection début novembre. L'activité de consultation commencera immédiatement.

4. Honoraires

L'honoraire du consultant s'élève à 17 500,00 € TTC pour une période de 7 mois.

Un contrat sera conclu entre le Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos et le consultant sélectionné.

Le paiement de cet honoraire s'effectuera en trois tranches :

- 25 % du montant prévu, après la signature du contrat ;
- 50 % du montant prévu, à la fin du troisième mois du contrat ;
- 25 % du montant prévu, à la fin du contrat.

La consultation est à temps plein et se déroulera sur une période de 7 mois (à savoir 140 jours ouvrables*) à partir de la signature du contrat. Le travail sera effectué à distance ou en présence, selon les nécessités du Secrétariat permanent, entre 9h00 et 18h00 et le consultant devra assurer sa propre présence aux événements majeurs organisés par le Secrétariat permanent. Les frais de mission pour la participation à ces événements seront couverts par l'Accord Pelagos.

* Les jours suivants, non ouvrables dans la Principauté de Monaco, sont exclus : mardi 19 novembre 2024, lundi 9 décembre 2024, mardi 24 décembre 2024 (après-midi), mercredi 25 décembre 2024, mardi 31 décembre 2024 (après-midi), mercredi 1^{er} janvier 2025, vendredi 18 avril 2025 (après-midi), lundi 21 avril 2025, jeudi 1^{er} mai 2025, jeudi 22 mai 2025, vendredi 23 mai 2025 et jeudi 29 mai 2025.



Accord Pelagos relatif à la création en Méditerranée
d'un Sanctuaire pour les mammifères marins

Accordo Pelagos relativo alla creazione nel Mediterraneo
di un Santuario per i mammiferi marini

5. Modalités de soumission du dossier

Les consultants intéressés peuvent soumettre la candidature par e-mail à l'attention du Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos à l'adresse suivante : cfavilli@pelagossanctuary.org et en copie vcattani@pelagossanctuary.org entre le 22 octobre 2024 à 00:00 heure et le 1er novembre 2024 à 23:59 heures (UTC + 1).

6. Informations complémentaires

Pour toute information complémentaire ou communication relative au présent avis, veuillez contacter le Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos à l'adresse suivante : cfavilli@pelagossanctuary.org